



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 70164

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les inquiétudes exprimées par les radios associatives. Le secteur de la radiodiffusion associative, qui compte actuellement près de 3 000 salariés et constitue le premier employeur radio en France, participe à l'essor culturel et économique des territoires. Cependant, les radios associatives craignent désormais de ne plus pouvoir être en mesure d'exercer leur mission de communication sociale et de proximité. Alors même que la situation de ces radios est menacée par la diminution successive des dotations de l'État et des régions, le Gouvernement prévoit encore un gel budgétaire à hauteur de 7 % des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiographique locale (FSER) 2014, soit un peu plus de deux millions d'euros. Une telle mesure mettrait en péril l'activité des radios associatives et les emplois qui y sont associés. Par conséquent, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70164

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9984

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10836